



**DECISION DU MAIRE N° 40/2024
DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

**CONTRAT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE
PAR LA SOCIETE PRODUCTIONS ANECDOTIQUE**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'offre de prix pour les deux représentations du spectacle pour la maternelle par la compagnie Productions anecdotes ;

CONSIDERANT que le spectacle se déroulera le 5 juin 2025 à la médiathèque de Vert le Grand ;

DECIDE

ARTICLE 1er : l'offre de prix pour les deux représentations du spectacle pour la maternelle par la compagnie Productions anecdotes pour un montant de 1 461.00 € HT soit 1 541.36 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 1^{er} octobre 2024

Le Maire,

